RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00705
Numéro SIREN : 511 206 708
Nom ou dénomination : ABAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2016 sous le numéro de dépôt 466

ABAS
Société par actions simplifiée
au capital de 503.380 €uro
Siège social : Parc d'activités du Moulin Neuf
56130 PEAULE
511 206 708 RCS VANNES

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
Le 10 FEV 2016

LES SOUSSIGNES :

- **La société SIMB**
 Propriétaire de 27.638 actions, ci.....27.638 actions
 représentée par Monsieur Olivier BAGLIONE

- **La société MEHAT,**
 Propriétaire de 22.000 actions, ci.....22.000 actions
 Représentée par M. Olivier BAGLIONE

- **Monsieur Eugène GENES,**
 Propriétaire de 700 actions, ci.....700 actions

Représentant l'intégralité des actions composant le capital social
de la société (50.338) actions, ci 50.338 actions

APRES AVOIR EXPOSE :

- qu'ils sont les seuls associés de la société par actions simplifiée ABAS, au capital de 503.380 Euro, dont le siège social est à PEAULE (56130) – Parc d'activités du Moulin Neuf, immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 511.206.708 ;

- que l'article 32 des statuts édicte que « les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président. Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés. » ;

- que Monsieur Guy BAGLIONE, unique représentant légal, est décédé ;

- qu'il y a lieu de prendre acte de son décès et de procéder à la nomination d'un nouveau représentant légal ;

- qu'il apparaît opportun de désigner un Directeur Général.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION : CHANGEMENT DE PRESIDENT

Les associés décident de prendre acte du décès de Monsieur Guy BAGLIONE, intervenu le 24 novembre 2014 et décident de nommer en qualité de Président de la Société, avec effet immédiat, pour une durée illimitée, Monsieur Olivier BAGLIONE.

Les associés décident que Monsieur Olivier BAGLIONE aura droit au remboursements de ses frais professionnels engagés au nom et pour le compte de la Société dans l'intérêt social, sur justificatifs.

DEUXIEME DECISION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Les associés décident de nommer Monsieur Frédéric BAGLIONE en qualité de Directeur Général, avec effet immédiat, pour une durée illimitée, avec pour mission principale tout ce qui a trait aux installations et aux développements industriels.

La société SIMB *Représentée par M. Olivier BAGLIONE*	Décidé à VITRE (35) Le 19 décembre 2014
La société MEHAT *Représentée par M. Olivier BAGLIONE*	Décidé à VITRE (35) Le 19 décembre 2014
Monsieur Eugène GENES	Décidé à VITRE (35) Le 19 décembre 2014
Monsieur Olivier BAGLIONE	Décidé à VITRE (35) Le 19 décembre 2014 *(1)*
Monsieur Frédéric BAGLIONE	Décidé à VITRE (35) Le 19 décembre 2014 *(2)*

(1) Signature sous la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

(2) Signature sous la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général